

Déchets : scandales et gros profits

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

Source : CinéTéléObs N° 2601

Pièces à conviction, présenté par Patricia Loison.

Le traitement des déchets rapporte des sommes considérables. Des sociétés se sont spécialisées dans ce domaine très lucratif. Problème : pour gagner plus, certains de ces « M. Propre » n'hésiteraient pas à contourner la loi en enterrant sous nos pieds des produits nocifs non décontaminés. Aucune région ne serait épargnée. Nombre de condamnations l'attestent. Mais les procédures sont longues, les pollueurs utilisant tout l'arsenal juridique pour parvenir à leurs fins.

Dans cet excellent document, une affaire emblématique, car récente, illustre les difficultés rencontrées par les citoyens qui se battent pour préserver l'environnement. En octobre 2013, à Nonant-le-Pin, dans l'Orne, une société, la GDE, au chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros, ouvre une décharge destinée à recevoir des débris de broyage. Son slogan ? « *La renaissance de la matière.* » Dès le premier jour, des riverains



La décharge de Nonant-le-Pin, dans l'Orne, fermée par décision de justice en mai dernier.

constatent que parmi la ferraille déversée se trouvent des morceaux de pneus et d'autres déchets illégaux tels le plomb et des hydrocarbures. Or, des études vont démontrer que la nappe phréatique affleure le sol. Très vite, la résistance s'organise. L'accès au site est bloqué. Les opposants découvrent alors que le patron de la GDE, Guy Dauphin, a été incarcéré en Côte d'Ivoire. En 2006, des déchets aux effets mortels, venant d'un bateau dont il était l'affrètement, ont atterri dans des dé-

charges d'Abidjan, intoxiquant gravement plusieurs personnes. Une indemnité de 152 millions d'euros aurait stoppé les poursuites. Et c'est le même financier qui réapparaît dans l'Orne. Avec le soutien du Conseil général et de Nathalie Kosciusko-Morizet à l'époque où elle était ministre de l'Environnement ! En mai dernier, la justice a ordonné la fermeture du site de Nonant pour gestion irrégulière de déchets. La GDE nie les faits. L'affaire est en appel...

SYLVIE VÉRAN